

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-812/SG/AI portant mise à disposition du directeur du port d'un brigadier de police.

n° 73-812/SG/AI

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
21 mai 1973

Numéro JO  
n° 11 du 10/06/1973

Date du numéro  
10 juin 1973

### TEXTE INTÉGRAL

M. Mario Privat, brigadier de police, est pour compter du 17 avril 1973, date de son arrivée sur le Territoire, affecté à la Portion centrale de Djibouti, et mis pour emploi à la disposition du directeur du Port de Djibouti, pour l'encadrement du détachement de sécurité publique dans les conditions prévues aux articles 14 et 19 de la délibération n° 37/7e L du 20 mai 1969, modifiée par la délibération n° 250/7e L du 12 mai 1972.